

DISTRICT DE FOOTBALL DE L'ORNE
(Association Loi 1901)

Impasse Bertholet
61000 ALENCON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2025

RAPPORT FINANCIER
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Nous allons à présent vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation des actifs prévues par la réglementation en vigueur.

I. Evènement significatif de l'exercice :

Aucun évènement significatif n'est a signalé au titre de cette saison 2024-2025.

II. Présentation du résultat de l'activité de l'exercice sur la saison 2024/2025 :

Les produits de l'exercice se sont élevés à 402 091 euros. Ils se décomposent et ont évolué comme suit :

	2024/2025	2023/2024	Variation
- Produits d'exploitation :	396 223	384 709	11 514
- Produits financiers :	3 113	5 707	-2 594
- Produits exceptionnels :	2 755	2 209	546
	402 091	392 625	9 466

Les cotisations représentent 52 919 €, contre 59 675 € au titre de la saison précédente, soit une diminution de 6 756 €. Le produit lié aux amendes et sanctions est quant à lui en progression de 3 432 € pour atteindre 88 076 €. On peut regretter que cette évolution soit la conséquence d'attitudes parfois regrettables constatées sur nos terrains.

Les autres produits d'activité s'élèvent 5 736 € pour 6 133 € l'an dernier, et correspondent essentiellement aux ventes de billets.

En terme de subventions, les montants obtenus représentent 208 261 € contre 186 381 € au titre de la saison précédente. Cette variation s'explique d'une part par les aides liées aux contrats aidés,

notamment le contrat d'apprentissage d'Elisa Monin, et d'autre part à l'évolution de la subvention d'objectif attribuée par le Conseil Départemental.

Les reprises sur provisions et transferts de charges représentent 954 € contre 1 941 € au titre de l'exercice précédent, et correspondent cette année à un remboursement d'assurance, ceux de l'an dernier correspondant à une reprise de provision d'indemnités de carrière, du fait de deux départs au cours de la saison, dont un départ en retraite.

Les autres produits se montent à 39 306 € pour 40 076 € au titre de l'exercice précédent. Cette ligne est essentiellement liée aux produits relatifs aux partenariats privés, qui s'élèvent à 28 300 €, partenariats que nous espérons pouvoir continuer à développer à l'avenir.

L'évolution des produits financiers est liée à la diminution des taux d'intérêts d'une part, et au fait, qu'en raison de retards dans la réception des subventions, nous avons été amenés à utiliser notre réserve de trésorerie pour assurer le règlement des charges courantes. Le district n'a pas d'emprunts en cours.

Les produits exceptionnels de l'exercice sont liées aux quote-part de subventions d'investissement perçues, et amorties proportionnellement au bien financé. Elles comprennent notamment la quote-part de subvention F.F.F. en participation pour l'achat du minibus.

Les charges de l'exercice s'élèvent à 396 385 euros. Elles se décomposent et ont évolué comme suit :

	2024 / 2025	2023 / 2024	Variation
- Charges d'exploitation :	396 385	442 848	-46 463
- Charges financières :	0	0	0
- Charges exceptionnelles :	0	135	-135
	396 385	442 983	-46 598

La variation des charges d'exploitation donne lieu à différentes explications. Les achats d'équipements, coupes et dotations sont en diminution de 15 807 €, après avoir augmenté au cours de l'exercice précédent de 15 010 €, notamment du fait du renouvellement des trophées. Les frais de déplacements, de missions et de réceptions sont globalement en baisse de 12 594 €. La personne qui assurait l'entretien de nos locaux ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous faisons désormais appel à une société de nettoyage, ce qui vient expliquer l'évolution du poste d'entretien de biens immobiliers de l'ordre de 1 800 €. Le poste autres achats et charges externes varie ainsi de -17 487 €. Le poste impôts et taxes est en diminution de 3 821 €, et s'élève ainsi à 8 260 €. La soumission de nos locaux à la taxe d'habitation à compter de 2023 n'avait pas pu être intégrée au comptes clos le 30/06/23, d'où un impact sur le résultat 2023-2024. Notre masse salariale est du même niveau que celle de la saison précédente à 153 013 €, niveau lié à une équipe administrative au complet, mais après départ de la personne chargée de l'entretien. Au cours de cette saison 2024 – 2025, le tableau des effectifs est constitué d'un CDI temps plein en Direction, un CDI temps plein en administratif, deux CDI temps plein pour l'équipe technique. L'association bénéficie également d'une mise à disposition sur des missions techniques d'environ 150 jours par la Ligue de Football de Normandie (non valorisé dans les comptes). A noter que Florent Jicquel a remis sa démission de conseiller technique et que son poste n'a pas été pourvu à ce jour. Les investissements liés à

l'acquisition des caméras et du minibus entraînent une légère évolution de nos amortissements de l'exercice qui passent de 38 080 € à 38 661 €.

Les comptes annuels de l'association clos au 30 juin 2025 reprennent en substance les données explicitées ci-dessus. Ainsi,

- Le résultat d'exploitation ressort en insuffisance de 162 euros (contre – 58 139 euros au 30/06/2024).
- Le résultat financier s'élève à + 3 113 euros sur l'exercice (contre + 5 707 euros au 30/06/2024).
- Le résultat exceptionnel est de + 2 755 euros sur l'exercice (contre + 2 074 euros au 30/06/2024).

La saison 2024/2025 se solde par un excédent de 5 706 euros.

III. Evolution prévisible :

Le budget 2025 – 2026 ne connaît pas d'évolutions particulières, et nous espérons une évolution du partenariat.

IV. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif survenu depuis la clôture de l'exercice à mentionner.

V. Approbation des comptes annuels et quitus au Comité de Direction :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 5 705.57 euros.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner quitus entier et sans réserve aux membres du Comité de Direction pour tous les actes de leur gestion relatifs à cet exercice.

VI. Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter l'excédent ressortant de l'exercice clos au 30/06/2025 pour 5 705.57 euros sur le compte « Réserves pour projet de l'entité FAFO ».

VII. Conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce :

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 612-5 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.